

Canada
Province de Québec
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 3 juillet 2023 à 19h00, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Lucien Boily, maire suppléant, et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présent-e-s

Madame la conseillère, Chantal Laporte
Messieurs les conseillers, Jean-Pierre Ménard, Érik Chassé, Jean-Denis Morel

Est absent

Monsieur le Maire, Michel Bergeron
Monsieur le conseiller Dany Boucher

Est également présente

Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Lucien Boily, maire suppléant

106-07-23 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 12 juin 2023*
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1. *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires pour le mois de juin 2023*
 - 4.2. *Rapport de dépense du directeur général – délégation budgétaire*
5. **RÉSOLUTIONS**
 - 5.1. *Soumission pour l'entretien des chemins pendant l'hiver dans la Municipalité de Lamarche 2023 à 2026 et prolongation optionnelle pour deux années supplémentaires 2026 à 2028*
 - 5.2. *Installation de panneaux pour ralentir les usagers de la route*
 - 5.3. *Nettoyage des puisards et des stations de pompage des eaux usées*
 - 5.4. *Participation à un projet déposé dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet 4 – coopération intermunicipale – Gestion des ressources humaines*
 - 5.5. *Démission du responsable des travaux publics*
 - 5.6. *Ouverture du poste de responsable aux travaux publics*

5.7 *Soutient à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Fourniture de services en soutien de technologies de l’information par la MRC Lac-Saint-Jean-Est*

6. RAPPORT

6.1 *Rapport du maire*

6.2 *Rapport des comité*

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. CORRESPONDANCES

8.1 *First Phosphate – Poursuite des travaux de forages*

8.2 *MRC Lac St-Jean Est – Projet d’énoncé de vision stratégique*

8.3 *Ville Alma – Entente intermunicipale relative à l’établissement d’une entraide à la sécurité civile avec les municipalités du secteur nord de la MRC Lac St-Jean Est*

8.4 *Campagne de financement Mamuhitunanu (GRPN) 2023*

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

107-07-23 **3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2023**

La directrice générale adjointe dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 12 juin 2023 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

108-07-23 **4.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS D’AVANCE ET DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JUIN 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

D’accepter les comptes suivants :

Comptes à payer :	85 905.74\$
Comptes payés :	28 598.97\$
Total des salaires des employés et élus :	39 931.67\$
Total salaires des élections	6 923.04
Grand Total :	161 359.42\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Annick Lachance, directrice générale adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Annick Lachance, directrice générale adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-07-23 4.2. RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉLÉGATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

<i>Fournisseurs</i>	<i>Montants (taxe incl.)</i>	<i>Explications</i>
Visa Desjardins	467.38\$	Instrument EP
André Lavoie	241.71\$	Achat Camping
Hendrick Larouche	1 043.18	Instrument EP, cendrier extérieur, achat camping
Cindy Maltais	178.38\$	Achat camp de jour
Robert Marceau	70.19\$	Achat camping
Dominique Pronovost	258.94	Réparation de quais, frais de déplacement
Attaches remorque Sag-Lac	205.24\$	Attache pour les quais
Julie Morissette	52.32	Déplacement pour les repas des élections
Épicerie HTB	627.02\$	Repas pour les élections
Min. Finances du Qc	250.00\$	Inscription formation Ep et Eu
Annick Lachance	284.50\$	Achat service de vente camping, fourniture électrique

Total = 3 678.86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

110-07-23 5.1 SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PENDANT L'HIVER DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE 2023 À 2026 ET PROLONGATION OPTIONNELLE POUR DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES 2026 À 2028

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, publié sur le SEAO, pour l'entretien des chemins pendant l'hiver dans la Municipalité de Lamarche, la soumission suivante a été reçue le 13 juin 2023 :

<i>SOUMISSIONNAIRE</i>	<i>HIVER</i>	<i>PRIX – TAXES INCLUSES</i>	<i>POINTAGE FINAL</i>
9227-0743 Québec inc. / Entreprise Fortin Labrecque	2023-2024	287 500\$	90 /100
	2024-2025	287 500\$	
	2025-2026	287 500\$	
	Années optionnelles		
	2026-2027	299 500\$	
	2027-2028	299 500\$	

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des offres conformes produit par le comité de sélection concernant la conformité de la soumission reçue, l'expérience du soumissionnaire, la compétence et disponibilité du responsable, l'organisation et le prix;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

De considérer la soumission conforme reçue ainsi que l'évaluation effectuée par le comité.

Que le Conseil municipal de Lamarche octroie le contrat pour l'entretien des chemins pendant l'hiver de la Municipalité de Lamarche pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 au montant de 287 500\$ taxes incluses par année à l'entreprise 9227-0743 Québec inc. / Entreprise Fortin Labrecque.

Que le Conseil municipal de Lamarche autorise le directeur général et greffier-trésorier et M. le Maire, Michel Bergeron, ou M. le Maire suppléant, Lucien Boily à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

111-07-23 5.2 INSTALLATION DE PANNEAUX POUR RALENTIR LES USAGERS DE LA ROUTE

CONSIDÉRANT la demande de citoyen·e·s de sensibiliser les usagers de la route à ralentir de par la présence d'enfant dans le secteur;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Kalitec pour des silhouettes d'enfants, pour dissuasion, à installer au centre de la chaussée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

Que le conseil municipal procède à l'achat de trois modèles flexibles au coût unitaire de 595\$.

Que l'installation soit faite au Rang Caron et sur la rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

112-07-23 5.3 NETTOYAGE DES PUISARDS ET DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que chaque année il est important d'effectuer le nettoyage des puisards et des stations de pompage des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la dépense par le Groupe Sanidro pour faire le nettoyage de tous les puisards et des stations de pompage des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

113-07-23 5.4 PARTICIPATION À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite offrir à toutes ses municipalités, à l'exception de ville d'Alma, un service d'expertise en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche désire présenter un projet de coopération intermunicipale en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche souhaite bénéficier de l'expertise en gestion des ressources humaines en accompagnement dans l'ensemble des besoins reliés à la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une telle entente est admissible au volet 4 du Fonds régions ruralité pour le volet de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

ET RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lamarche s'engage à participer au projet de gestion des ressources humaines dont il est question dans le préambule de la présente résolution et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lac-Saint-Jean-Est organisme responsable du projet;
- Le maire ou le maire suppléant et le directeur général, greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directeur général, greffier-trésorier

114-07-23 5.5 DÉMISSION DU RESPONSABLE AUX TRAVAUX PUBLICS

**Monsieur le conseiller Jean-Denis Morel, déclare son intérêt pour le poste de responsable des travaux publics et il s'abstient hors de la discussion.*

CONSIDÉRANT la démission du responsable des travaux publics, en date du 13 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

Que le conseil municipal accepte la démission de l'employé no 13-46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-07-23 5.6 OUVERTURE DU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

**Monsieur le conseiller Jean-Denis Morel, déclare son intérêt pour le poste de responsable des travaux publics et il s'abstient hors de la discussion.*

CONSIDÉRANT le départ du préposé aux travaux publics en date du 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder, dans les meilleurs délais, à l'ouverture du poste de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'un comité de ressources humaines est en place;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé

Que le conseil municipal entérine l'ouverture du poste de responsable des travaux publics.

Que le conseil approuve les appels de candidatures pour parution dans nos réseaux sociaux et les journaux.

Que les recommandations du comité des ressources humaines soient soumises au conseil lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

116-07-23 5.7 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – FOURNITURE DE SERVICES EN SOUTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PAR LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les villes de Métabetchouan-Lac-à-la Croix, Desbiens et les municipalités de Saint-Gédéon, Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Bruno, Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, l'Ascension-de-notre-Seigneur, Sainte-Monique-de-Honfleur, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désirent présenter un projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de Lamarche s'engage à participer au projet de fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC Lac-Saint-Jean-Est et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC Lac-Saint-Jean-Est comme organisme responsable du projet.

6. RAPPORT

6.1. Rapport du maire

6.2 Rapport des comités

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. CORRESPONDANCES

8.1 First Phosphate – Poursuite des travaux de forages

8.2 MRC Lac St-Jean Est – Projet d'énoncé de vision stratégique

8.3 Ville Alma – Entente intermunicipale relative à l'établissement d'une entraide à la sécurité civile avec les municipalités du secteur nord de la MRC Lac St-Jean Est

8.4 Campagne de financement Mamuhitunanu (GRPN) 2023

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h24 et se termine à 20h06

117-07-23 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 20h07

Nous soussignés, monsieur Lucien Boily, maire suppléant, à la municipalité de Lamarche et madame Annick Lachance, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Lucien Boily, maire suppléant

Mme Annick Lachance, Directrice générale adjointe